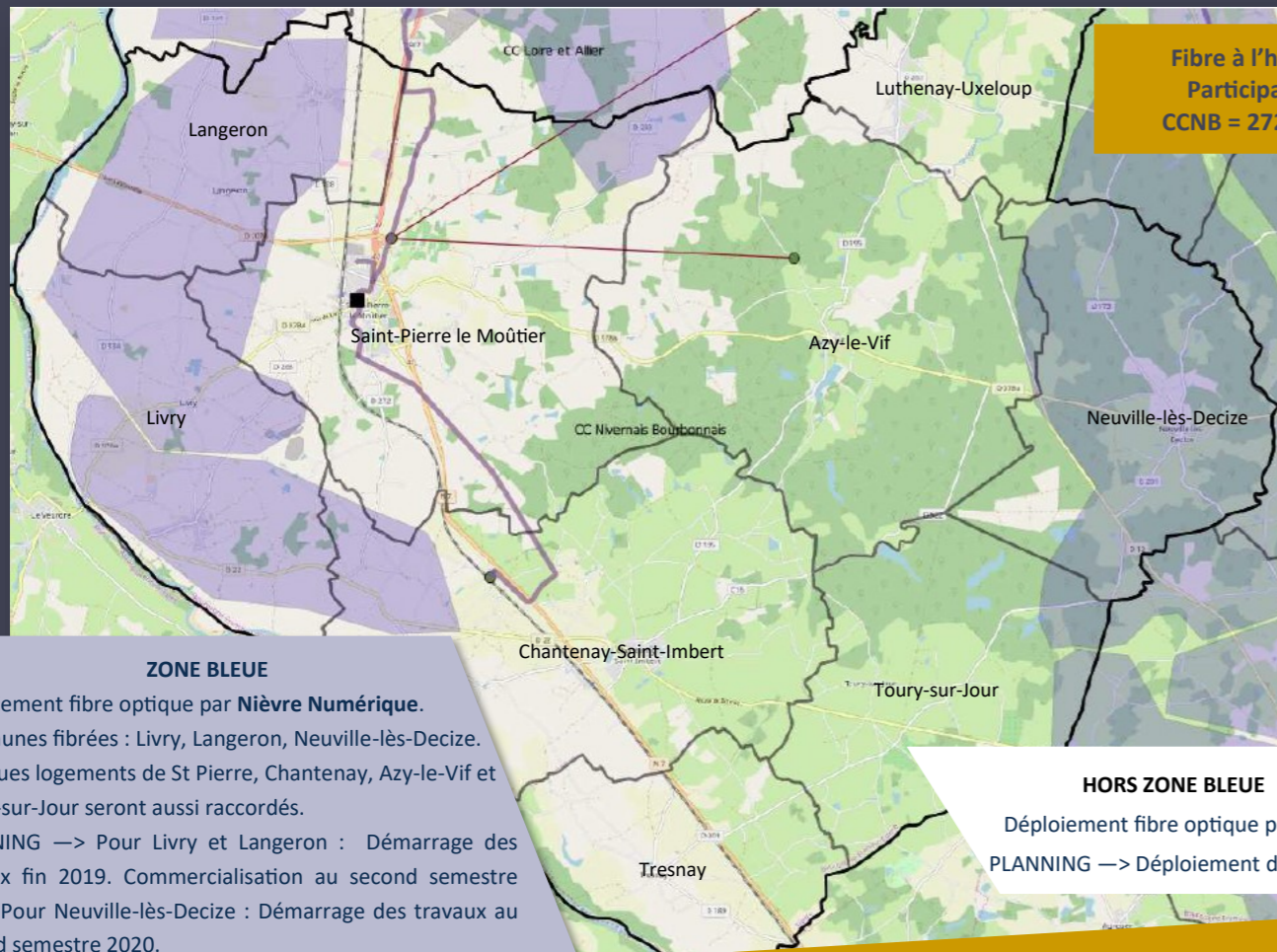


L'aménagement numérique du territoire en carte



ZONE BLEUE
Déploiement fibre optique par Nièvre Numérique.
Communes fibrées : Livry, Langeron, Neuville-lès-Decize.
Quelques logements de St Pierre, Chantenay, Azy-le-Vif et Toury-sur-Jour seront aussi raccordés.
PLANNING → Pour Livry et Langeron : Démarrage des travaux fin 2019. Commercialisation au second semestre 2020. Pour Neuville-lès-Decize : Démarrage des travaux au second semestre 2020.

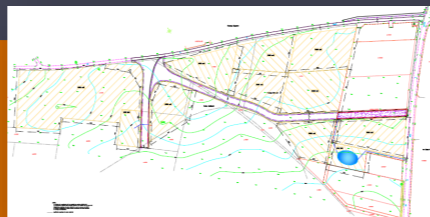
HORS ZONE BLEUE
Déploiement fibre optique par SFR.
PLANNING → Déploiement d'ici 2021

Pour mémoire
La CCNB a acté aussi le déploiement de la fibre optique sur les zones d'activités de Saint-Pierre le Moûtier et Langeron lors du vote de son budget 2018. 70 440 € sont réservés à cet effet. Malheureusement, La collectivité est toujours en attente de la réalisation de ces travaux par Nièvre Numérique...

La zone artisanale de Chantenay

Le coût de sa requalification connu

L'étude confiée à Nièvre Ingénierie pour connaître le coût des travaux à réaliser permettant de connecter la zone au futur échangeur a été rendue. L'aménagement à consentir prévoit la création d'une route intérieure favorisant l'accessibilité à l'ensemble des parcelles et leur viabilisation et la création d'une voie de connexion au giratoire installé près de la zone Au regard du montant de ces travaux (741 000 € TTC), un phasage est préconisé, permettant de prendre en compte l'état d'avancement des travaux menés par l'État dans le cadre de la finalisation de la mise en 2 X 2 voies de la RN7.



Le mot du Président Christian BARLE

En 2019, le projet de territoire par le biais du contrat cadre de partenariat avec le Département s'est concrétisé. La CCNB privilégie la restructuration des centre-bourgs. L'année dernière, Azy-le-Vif, Livry et Luthenay-Uxeloup avaient été retenus. Cette année, ce fut Luthenay-Uxeloup, Neuville-lès-Decize, Toury-sur-Jour et Saint-Pierre le Moûtier. En 2020, la priorité devrait cibler la viabilisation de la zone artisanale de Chantenay-Saint-Imbert parallèlement aux travaux de poursuite de l'A77. Un effort financier considérable a été consenti pour la voirie (190 000 €) et pour l'installation de la fibre (280 000 €). Si pour cette dernière Langeron, Livry et Neuville-lès-Decize constituent la première tranche, une deuxième est programmée en 2021 pour les autres communes dans le cadre d'un partenariat entre SFR et le Département. Nous assurons un indéfectible soutien à nos associations partenaires : l'APNB qui anime le site du Moulin les Éventées, l'Huilerie Réveillée dont la réputation « fait tâche d'huile » et l'Office de Tourisme, outil indispensable à la promotion de notre territoire. La CCNB, plus petite communauté de communes du département avec la plus faible fiscalité demeure néanmoins dynamique et fidèle à sa vocation première : le développement économique sans oublier l'aide aux entreprises qui progressent. Toutes nos réalisations sont financées par les subventions et un endettement modeste. Elles résultent cependant de la bonne entente entre les élus et de la vélocité de nos agents que je remercie vivement. En 2020, votre conseil communautaire fera peau neuve. Mon vœu le plus cher : puisse-t-il poursuivre son œuvre en respectant la même philosophie...



La Lettre de la CCNB

L'Huilerie Réveillée



En 2019, la fréquentation les jeudis matins n'a pas faibli, bien au contraire! Les huiles de noix et de colza ont aujourd'hui leurs amateurs. À cela s'ajoute une nouveauté : la production d'huile et farine de noisettes depuis l'automne. De quoi ravir autrement les papilles des plus gourmands. Avec le bouche à oreille, ne cesse de se développer la transformation à façon des cerneaux de noix apportés par les récolteurs du canton (et d'ailleurs). À noter, les premières pressées en 2020 débiteront le 9 janvier. Les membres de l'association ont quant à eux ramené 550 kg de noix au séchoir pour la prochaine production. Côté « bricolage », un membre de l'équipe a fabriqué une machine permettant de casser les noix et pré-trier les cerneaux. En 2020, sera réalisée une alimentation en circuit fermé pour les graines de colza (du silo situé au grenier au broyeur dans l'atelier), afin d'éviter l'attaque éventuelle d'insectes. Côté maintenance, deux pistons de presse seront remplacés et des fûts de décantage en inox seront achetés et installés sur de nouvelles étagères. En 2019, des groupes ont aussi été accueillis et un projet intergénérationnel a vu le jour entre les élèves du lycée Maurice Genevois et les résidents des Sables Roses de Decize. Après la récolte de 120 kg de noix, ils ont partagé une journée d'énoisage, permettant aux plus anciens d'échanger avec les plus jeunes. L'association, qui sait aussi participer aux nombreuses manifestations organisées sur les communes, est aujourd'hui reconnue « association d'intérêt général et culturel ». Une belle récompense pour tous ses membres très impliqués !

Contact : M. AUFEVRE - 06 11 94 96 95 / Ouverture gratuite au public le jeudi matin (8 h 30 - 12 h) / Possibilité de visites sur RV pour les groupes à partir de 10 personnes.

L'APNB

En 2019, 450 visiteurs ont été reçus durant les 18 journées d'ouverture. Il est à noter que les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle de différentes nationalités sont de plus en plus nombreux à fréquenter le site qui devient ainsi un lieu de rencontre multiculturel! Les visites sur rendez-vous se sont poursuivies et ont permis d'accueillir entre autres les collégiens de Decize, le club des boulangers de l'Allier ... Nombreuses animations ont aussi jalonné l'année : assemblée générale de l'association des Moulins du Morvan et de la Nièvre (en mars), Brocante et marché du terroir (en mai), Fête des Moulins (en Juin), Journées du Patrimoine (en septembre) et une première édition du festival des Vents musicaux (en octobre). Cette diversité conforte le rôle du site de rassembler toutes les générations! Côté « entretien et aménagements », une éolienne a été rénovée par les membres de l'association à partir d'éléments récupérés et une meule en silex datant de 1860 a été mise en valeur. L'association est forte de ses 70 adhérents. Pour autant, le nombre de membres du bureau est insuffisant. Vous êtes passionné par la technique ? Vous souhaitez partager votre savoir-être et vos savoir-faire ? Vous êtes impatient de découvrir le grand rouet et le rhabilleur de meule? Venez alors vite nous rejoindre!

Contact : G. MENETRIER - 06 17 34 02 41



Sorties Estivales

En partenariat avec l'OT Saint Pierre-Magny Cours et l'ADATER



Depuis 2005, une semaine de sorties thématiques consacrées à la découverte du patrimoine naturel et culturel local est organisée pendant l'été sur le territoire...

En 2019, du 19 au 23 août, 4 sorties ont été proposées :

- « Balade sur les chemins de Compostelle » à Saint-Pierre le Moûtier
 - « Sortie crépusculaire en bords d'Allier » à Livry
 - « Balade à la découverte du patrimoine des comtes » à Langeron
 - « Sortie crépusculaire en bords de Loire » à Luthenay-Uxeloup
- Fréquentation record cette année (57 inscrits) et grande satisfaction des participants !



Ateliers Danses Trad'

En partenariat avec l'OT Saint Pierre-Magny Cours, Rézo'nances et l'APNB

Ces ateliers, assurés par des musiciens et animateurs de danse se poursuivent en 2020 tous les lundis de 19 h à 21 h .

CALENDRIER 2020		
MOIS	LUNDI	SALLE DES FETES
JANVIER	6, 13, 20 et 27	SAINT-PIERRE LE MOUITIER (salle des spectacles)
FEVRIER	10 et 17	LIVRY
MARS	16, 23 et 30	CHANTENAY-SAINT-IMBERT
AVRIL	6 et 13	AZY-LE-VIF
	4	TRESNAY
MAI	11	TOURY-SUR-JOUR
	18	LUTHENAY-UXELOUP
JUIN	8, 15, 22 et 29	SAINT-PIERRE LE MOUITIER

3 € par personne et par séance / Règlement et inscription sur place

La halte fluvestre de Luthenay-Uxeloup

Esquisse du futur bâtiment



La collectivité œuvre depuis plusieurs années à la valorisation du site de la Gare à Luthenay-Uxeloup, seul endroit du territoire concerné par la présence conjointe de la Loire, du canal latéral à la Loire et de la véloroute raccordée aux grands itinéraires existants (Tour de Bourgogne à vélo – Eurovélo 6). La volonté est de créer un pôle touristique permettant de capter les touristes en itinérance nombreux sur le site (offre de services supplémentaires aux usagers de la voie d'eau et de la véloroute) et d'offrir une porte d'entrée touristique sur le nivernais-bourbonnais.

En septembre 2018, la CCNB valide la candidature de nouveaux partenaires pour la future exploitation du site. Ces derniers souhaitent déployer, en plus des services et activités déjà pensées, une activité « événementielle » à destination des entreprises et professionnels, permettant une ouverture du site à l'année (activité pilotée par l'un des associés, consultant et gérant d'un cabinet de conseil/formation en Management des Ressources Humaines à Paris). La collectivité acte alors le démarrage des études du maître d'œuvre (PERRIN), en concertation avec ces futurs gestionnaires.

En février 2019, la CCNB conventionne avec VNF pour l'occupation du Domaine public fluvial.

En avril 2019, l'Avant-projet, présenté aux élus fait apparaître un investissement plus conséquent. Le bâtiment d'accueil permettant la mise en place des différentes prestations voulues nécessite une reconstruction plus ambitieuse sur une superficie plus grande (265 m² au lieu de 160 m²). Les travaux liés au VRD et aménagements extérieurs sont chiffrés à la hausse. Devant l'effort financier à consentir, les élus veulent s'assurer de l'engagement des futurs exploitants avant d'acter la poursuite du projet et posent des conditions.

En mai 2019, les futurs gestionnaires acceptent les conditions posées : investissement à hauteur de 50 000 € pour équiper le site (mise à disposition des hébergements et bâtiment nus) / augmentation du loyer mensuel (1 500 € au lieu de 1 000 €) / mise en place d'une garantie bancaire à première

demande dégressive (50 000 € les 3 premières années, 30 000 € les 4 à 8 ans suivants, 18 000 € au-delà).

Devant ces engagements, la CCNB en mai 2019 décide la poursuite de l'opération et valide le nouveau plan de financement.

La promesse synallagmatique de sous-occupation est alors retravaillée pour assurer la mise en œuvre des nouvelles obligations contractuelles et la convention est signée fin novembre 2019. Cette signature acte la poursuite de la mission du Maître d'œuvre pour le lancement du marché de travaux.

L'ouverture du site est prévue en 2021.

Pour accompagner les entreprises

L' aide à l'immobilier d'entreprises ...

Les entreprises de type TPE ou PME exerçant une activité commerciale, artisanale, industrielle ou de service ayant un projet d'investissement immobilier dans le périmètre géographique de la CCNB peuvent bénéficier d'une aide de l'EPCI (octroi d'une subvention).

Sont concernées les opérations d'acquisition, de construction ou d'extension de bâtiments. Ce dispositif permet l'intervention complémentaire du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (si le projet est éligible au financement régional).

L'aide financière de la CCNB s'élève à 10 % du montant HT des dépenses (aide plafonnée à 10 000 € par dossier).

Depuis sa mise en œuvre, trois entreprises du territoire ont bénéficié de ce dispositif.

Pour plus de renseignements, contacter l'agent de développement de la CCNB - Mme BOUDEAU Nathalie

Des passerelles avec le collège « Les Allières »

Parmi les besoins exprimés par les entreprises locales, les problématiques liées aux Compétences / Ressources Humaines ont été maintes fois évoquées.

Au collège, les élèves de 3ème ont à se prononcer sur leur future orientation professionnelle. Tous ont l'obligation d'effectuer un stage d'observation durant l'année scolaire. La CCNB souhaite permettre aux jeunes du territoire de découvrir le monde économique et professionnel qui les entoure car les entreprises locales sont des viviers d'emploi. La collectivité espère faciliter la création de passerelles entre les entreprises et le collège de secteur en incitant les entreprises à ouvrir leur porte aux élèves (visites / stages d'observation) et en faisant découvrir aux collégiens les métiers du territoire et la voie de l'apprentissage (interventions en classe de la CMA depuis la rentrée 2019).

Des prestations CMA financées pour les artisans

Pour rappel, la Communauté de Communes Nivernais-Bourbonnais a lancé un vaste état des lieux du tissu économique de son territoire en 2018. Le 3 juin 2019, une réunion de restitution à laquelle les entreprises ont été conviées a permis de présenter les résultats de cette étude et de livrer la synthèse des enjeux définis par la CCNB pour répondre aux attentes formulées.

La CCNB a acté pour 2019-2021 l'accompagnement des entreprises artisanales de son territoire, avec l'appui de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Nièvre, sur les volets « Aide au recrutement », « Transmission-reprise »,

« Développement de la présence numérique », « Accompagnement à la création d'une boutique éphémère » et « Aide à la constitution d'un groupement d'entreprises ». La collectivité prend en charge 80 % du coût de l'accompagnement sollicité. Certains accompagnements sont gratuits pour les entreprises intéressées.

Le programme d'action détaillant les prestations proposées et une fiche réponse ont été adressés aux artisans du territoire. Si vous êtes artisan et si vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement personnalisé sur les thématiques ciblées, n'hésitez pas à prendre contact avec la CCNB.

La Voirie en 2019

Dans le cadre du groupement de commande CCNB - communes membres, les travaux de voirie ont pu être réalisés aux meilleurs prix. Pour la voirie intercommunale, deux marchés en investissement ont été effectués. Le montant de la dépense s'élève à 190 026,60 € TTC. En fonctionnement, les travaux de fauchage/broyage et l'achat d'enrobé à froid pour l'ensemble des communes correspondent à une dépense de 7 143,77 € TTC.

REPARTITION PAR COMMUNES	ENTREPRISES / MONTANTS TTC					MD CONCEPT	TOTAL
	SIORAT LOT GRAVILLONNAGE	CENTRE VOIRIE LOT ENROBE	DA COSTA BROUAGE FAUCHAGE	ROSETTE BROUAGE FAUCHAGE	GEN / GIRAUD / PHILIPPEAU / ATP ENROBE A FROID		
Fourniture/livraison Enrobé à froid					3 972,17 €		
Maîtrise d'œuvre						7 568,10 €	
AZY-LE-VIF							
VC n° 3 - Champendu	14 102,40 €						
VC n° 3- Route de la Ponçonnerie	7 153,80 €						
CHANTENAY-SAINT-IMBERT							
VC n° 7 – Route de Mussy	20 028,00 €						
LANGERON							
VC n° 6 - Rue des Craies		20 146,50 €		1 731,60 €			
LIVRY							
VC n° 3 - Route de Rioussé	21 807,00 €						
LUTHENAY-UXELOUP							
VC n° 1 - Route des Bernolles	9 763,20 €						
VC n° 2 - Rue du Bourg		8 946,00 €					
NEUVILLE-LES-DECIZE							
VC n° 11 - Route de Gerlan	12 660,00 €						
VC n° 13 - Route Les Loges des Bois	4 477,20 €						
SAINT-PIERRE LE MOUTIER							
VC n° 23 - Chemin de Naviot au Bois de Bord	13 113,60 €						
VC n° 1 - Route des Moulins		6 950,40 €					
TOURY-SUR-JOUR							
VC n° 4 - Les Penaillons + virage La Loure	11 925,60 €						
VC n° 7 - Les Chauminards	7 137,60 €						
VC n° 1 - Les Jacquereaux	1 976,40 €						
TRESNAY							
VC n° 1 - Route de la Ronde	22 270,80 €						
FONCTIONNEMENT			1 440,00 €	1 731,60 €	3 972,17 €		7 143,77 €
INVESTISSEMENT	146 415,60 €	36 042,90 €				7 568,10 €	190 026,60 €



Les communes aidées

Par le biais du contrat cadre de partenariat CCNB-Département

Dans son projet de territoire 2018-2020, la CCNB a identifié les actions à fort enjeux pouvant bénéficier du soutien financier du Département de la Nièvre qui alloue une enveloppe à répartir sur les opérations répondant aux axes stratégiques définis par les élus communautaires. En 2018, les travaux de requalification centre-bourg de Livry et Azy-le-Vif ont été priorités. En 2019, l'avenant annuel n°1 a ciblé les programmes de requalification centre-bourg portés par Saint-Pierre le Moutier (phase 2 des travaux centre-ville), Neuville-lès-Decize (rénovation énergétique des logements, école et salle des fêtes), Toury-sur-Jour (création d'un logement T3 dans l'ancienne garderie) et Luthenay-Uxeloup (réhabilitation de l'ancien bar pour l'installation de l'épicerie bar associative *Le Panier Luthenois*). En 2020, il restera 73 808 € à mobiliser en investissement lors de la signature de l'avenant n°2.

Récapitulatif des

crédits mobilisés

Rappel des Engagements du Département

le Département a alloué au territoire des crédits spécifiques au titre des fonds territoriaux qui s'élève à 348 308 € dont 10 % maximum peuvent être consacrés à l'ingénierie.

À LA SIGNATURE DU CONTRAT CADRE	17 000 € INGENIERIE 125 500 € INVESTISSEMENT
À LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°1	17 000 € INGENIERIE 115 000 € INVESTISSEMENT
RESTE À MOBILISER À LA SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 (en 2020)	0 € INGENIERIE 73 808 € INVESTISSEMENT